

le scût ; comme nous allons le voir.) *Dès que Turenne en fut informé (informé. Que cela est bien imaginé ! Il ne savoit pas que toute une province avoit été brûlée par les troupes qui dans ce moment-là même étoient sous ses loix & sous ses yeux. Il fallut une information en règle [a]) il défendit de brûler sous les peines les plus rigoureuses. J'observerai que l'humanité qui caractérisoit le général françois, ne s'accorde pas avec la réputation d'incendiaire qu'on lui donne d'après un accident fortuit auquel il n'eut aucune part. (Nous verrons ce que l'auteur du siècle de Louis XIV oppose à cette remarque.) Si Louis XIV avoit mandé au vicomte de ruiner le Palatinat, il eût accusé la réception de cet ordre, & rien ne l'indique dans ses papiers. (Cet ordre pourroit avoir été faussement supposé ; je ne dirai*

---

(a) Il est vrai, comme dit Mr. B, que Turenne fit punir quelques soldats, mais c'étoient ceux qui avoient commis des horreurs que je n'ose pas marquer sur ce papier. Quand Turenne auroit formellement ordonné la dévastation du pais, ces soldats devoient encore être punis... Ces faits étoient autrefois si peu contredits que les artistes françois les exprimoient eux-mêmes dans leurs ouvrages. Dans une belle *carte du Palatinat & l'électorat du Rhin par Sanson, dédiée à Mgr. le Dauphin*, on voit des soldats plongeant le poignard dans le sein des meres, & détruisant les enfans à leurs yeux. Cette carte devient rare ; on en voit encore un exemplaire au collège des ci-devant Jésuites à Liege.